



L'AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE, AU CŒUR DU TERRITOIRE.

UN ENGAGEMENT DURABLE EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE, AU BENEFICE DU TERRITOIRE.

Investissements, contributions économiques et sociales, empreinte environnementale, l'aéroport Marseille Provence affirme sa volonté de se développer et de s'inscrire durablement dans son territoire. Son activité croissante (12 millions de passagers attendus en 2025) ne peut s'envisager sans une intégration des enjeux de croissance durable, dans une démarche respectueuse des populations locales et de leur environnement. La réduction de son empreinte environnementale et territoriale est aujourd'hui un enjeu prioritaire pour l'aéroport. Réduire l'impact du transport aérien tout en préservant la croissance économique, c'est l'équation qui anime les équipes de l'aéroport dans chacune de leur action.

AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE, CONTRIBUTEUR RÉGIONAL MAJEUR !

9 830

EMPLOIS

induits par l'activité
d'Aéroport Marseille Provence
au niveau régional

Aujourd'hui, les emplois générés par l'aéroport sont estimés à 13 200 au niveau national et 9 830 au niveau régional, agglomérant emplois directs, catalytiques et induits. Ce sont 4 500 collaborateurs qui gravitent sur la plateforme chaque jour.

Demain, boosté par les nombreux projets de développement de l'aéroport, le nombre d'emplois induits pourrait augmenter de 4 000 dans les 10 prochaines années.

721

MILLIONS D'EUROS

Contribution
d'Aéroport Marseille Provence
à l'économie de la région

La contribution économique de l'aéroport s'élève à 989 millions d'euros au PIB de la France, dont 721 millions d'euros au niveau régional. Aéroport Marseille Provence et l'ensemble des acteurs du territoire cultivent des liens étroits, qui bénéficient réciproquement à leur attractivité et leur dynamisme.



Un exemple de coopération territoriale : la signature d'un charte de partenariat entre Aéroport Marseille Provence et la ville de Marignane

En octobre 2019, la ville de Marignane et l'aéroport Marseille Provence ont signé une charte, fruit d'une réflexion commune pour le développement du territoire, créateur d'emplois et de valeur pour la commune de Marignane, la Métropole et la Région.

Sur le plan économique et social, des actions conjointes sont engagées, telles que la mise en relation des besoins de recrutement de l'aéroport et les marignanais, la création d'un fonds pour soutenir des projets associatifs innovants, ou encore la mise en réseau d'investisseurs et partenaires économiques.

Sur le plan environnemental au sens large, les parties sont engagées afin de limiter les impacts de l'activité aéroportuaire pour les riverains, avec des actions telles que la réalisation d'une analyse conjointe des opérations d'insonorisation de logements, une meilleure communication sur les aides à l'insonorisation, la recherche de solutions d'affichage des trajectoires des aéronefs ou encore la promotion de la mobilité durable (pistes cyclables, véhicules électriques, transports en commun).

2020 verra se concrétiser la signature de chartes sur-mesure auprès d'autres communes riveraines telles que Saint-Victoret et Vitrolles.

CROITRE EN HARMONIE AVEC SON TERRITOIRE

L'aéroport est particulièrement attentif à limiter la gêne sonore, un sujet sensible pour les riverains ; à limiter son impact sur les émissions atmosphériques, en développant notamment les transports en commun : et à intégrer une dimension de préservation des ressources aux projets d'investissements et de rénovation des infrastructures.



UN ENGAGEMENT DURABLE QUI CONCERNE L'ENSEMBLE DES RÉALISATIONS D'AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE.

Gestion de l'activité quotidienne de l'aéroport, rénovations, travaux, nouveaux projets, chaque action est pensée et réfléchi sous le prisme de la responsabilité sociétale ; tous les projets incluent aujourd'hui un enjeu de développement durable.

Au niveau technique et environnemental, de nombreux travaux de rénovation des infrastructures ont été entrepris ces dernières années, telles que la rénovation de la centrale d'énergie, avec un moindre impact sur la qualité de l'air, l'équipement de l'intégralité des postes avion au contact par une substitution à l'utilisation des moteurs auxiliaires (400 Hz), ou encore la signature d'un contrat 100 % énergie verte.

Du côté des nouveaux projets, les futurs parkings P3 et P4, le nouveau bâtiment des collaborateurs, la création de la nouvelle centrale thermo-frigorifique, le futur Cœur d'aéroport... tous les projets intègrent une dimension de croissance durable. Ces enjeux sont détaillés dans la partie des « Projets d'avenir ».



LIMITER LES NUISANCES SONORES

Conscient de la gêne sonore que peut occasionner l'activité aéroportuaire, l'aéroport contribue, depuis 2014, à l'**insonorisation de l'habitat** des riverains. 610 000 euros ont été versés en 2019 pour insonoriser 110 logements au titre d'une aide à l'insonorisation. À ce jour, ce sont environ 60 % des logements éligibles qui ont été insonorisés.

Limiter les nuisances sonores passe également par l'**optimisation des mouvements d'avion** (grâce à des appareils de plus grande capacité et de meilleurs taux de remplissage notamment). Ainsi, en 20 ans, alors que le trafic passager progressait de 45 %, le nombre de mouvements d'avions commerciaux diminuait de 6,5 %.

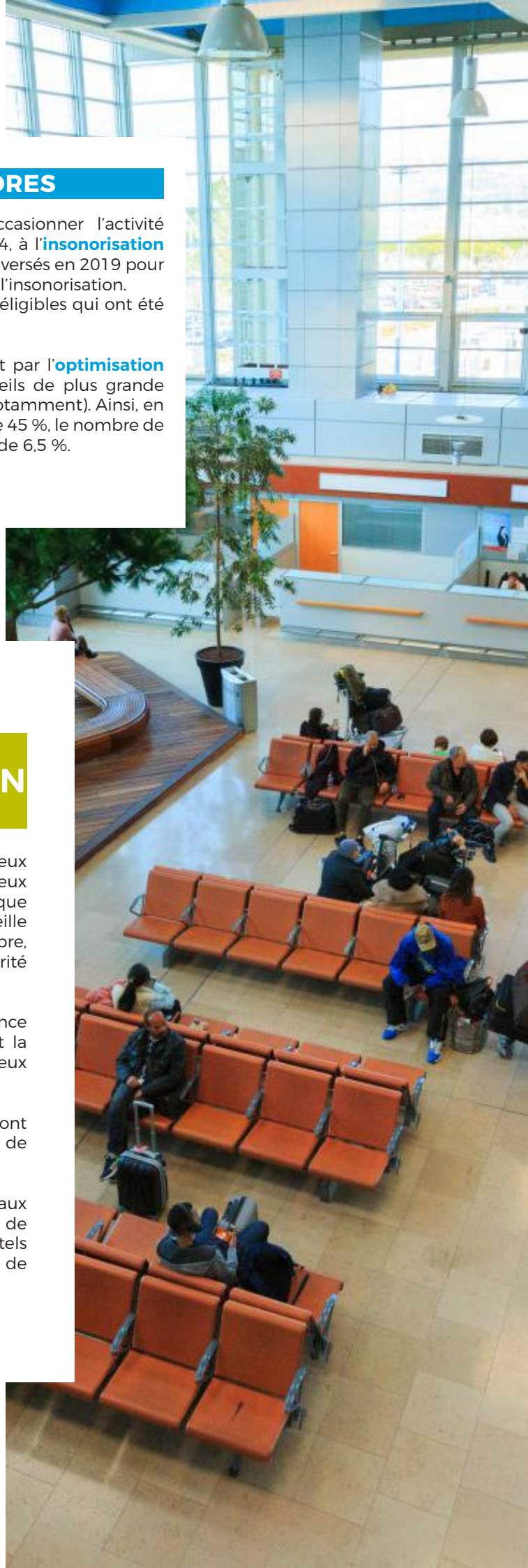
UNE PREOCCUPATION MAJEURE, LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

L'emprise de l'aéroport est constituée pour deux tiers de sa surface de zones naturelles, de deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Aéroport Marseille Provence s'attache à maintenir l'équilibre, entre la préservation de la faune et la sécurité aéroportuaire.

Chaque année, Aéroport Marseille Provence investit plus de 15 000 € dans l'entretien et la préservation des Salins du Lion, l'une des deux ZNIEFF qui abrite plus de cent espèces.

D'autres projets similaires de présentation sont en cours sur l'ensemble des zones naturelles de l'aéroport.

Enfin, Aéroport Marseille Provence s'engage aux côtés des communes riveraines dans le cadre de projets de protection des espaces naturels tels que le quartier de Jaï et les berges de l'étang de Bolmon.



UN EXEMPLE DE REDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE L'AÉROPORT : LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN.

Avec près d'1,8 million de passagers transportés en 2019 (+13,5 %), ce sont 17,7 % des passagers qui ont utilisé les transports en commun pour accéder à l'aéroport. La navette entre Marseille Saint Charles et l'aéroport, qui a bénéficié d'un cadencement plus important en 2019, a dépassé le million de passagers transportés (+10 %). L'accès ferré n'est pas en reste avec près de 200 000 passagers transportés (+19 %).

L'aéroport bénéficie également d'une connectivité avec l'ensemble du Sud-Est, notamment avec les lignes BlaBlaBus et FlixBus (nouvel acteur en 2019), qui ont transporté à elles deux plus de 110 000 passagers, soit plus du double par rapport à 2018.

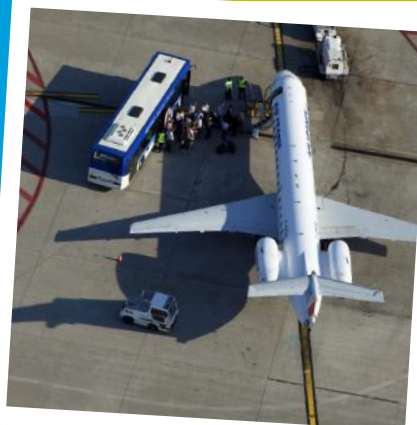
Dans un objectif d'atteinte des 25 % de passagers empruntant les transports en commun à horizon 2025, l'aéroport poursuit ses actions proactives de promotion et de développement de ses lignes de transports en commun, et travaille main dans la main avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'aéroport Marseille Provence adhère ainsi pleinement à la stratégie et au plan d'actions du Plan de déplacements urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui vise à réduire de manière significative la part de la voiture dans les déplacements métropolitains. L'aéroport Marseille Provence souhaite se positionner comme un exemple à suivre dans la région.

ZOOM SUR LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique, Aéroport Marseille Provence s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants de respectivement 10 et 20 % à horizon 2020 et 2025 (par rapport à 2010). Les émissions atmosphériques comprennent les gaz à effet de serre (CO₂) et les polluants atmosphériques (NOx, PM 10, PM 2,5...).

Afin de suivre l'évolution de la qualité de l'air, un important dispositif de suivi et de contrôle est déployé. Atmosud, organisme indépendant de suivi de la qualité de l'air (polluants) en région Sud, assure ainsi un suivi régulier de la qualité de l'air sur la plateforme depuis 2019. Cela permettra à l'aéroport de mettre en place des actions ciblées visant à réduire ses émissions de polluants, ainsi que celles des différents acteurs de la plateforme.

À cela s'ajoute de nombreuses initiatives, telles que la décarbonation des flottes de véhicules Aéroport Marseille Provence (mise en service de véhicules électriques), l'implantation et le développement de bornes de recharge électriques, la promotion et le déploiement des transports en commun pour les personnels et les passagers.



Fort de toutes ses actions en faveur de la réduction de ses émissions de CO₂, l'aéroport s'est vu décerner en 2019 le niveau 3 de la démarche Airport Carbon Accreditation qui valorise la démarche de réduction des émissions de CO₂ sur la plateforme aéroportuaire. Entre 2013 et 2017, l'Aéroport Marseille Provence a en effet diminué de 25 % ses émissions de CO₂, quand le trafic augmentait de 9 %.

L'obtention du niveau 3 «Optimisation» est le témoin de l'engagement de tous les acteurs de la plateforme dans la réduction de leur empreinte carbone. Les émissions de chacun d'entre eux sont en effet comptabilisées : compagnies aériennes (circulation des avions au sol), activités d'escale, sociétés de catering, contrôle aérien, transports en commun ou encore les déplacements véhiculés des salariés et des passagers.